

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024**

N°DCM-2024-094

OBJET :

FINANCES

Subventions

Convention d'objectifs 2025-2027
avec l'Office Municipal de la
Culture (OMC)

L'an deux mille vingt-quatre le deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 26 novembre 2024, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme SOUPE - Mme CARLOT-MARTIN -
Mme BROCHARD - Mme BUJALANCE MERLIN - M. DECOMBLE -
M. DUPUPET - M. JANNET - Mme D'ALMEIDA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme RAVOUX représentée par M. MATHIAS - M. DI CARLO représenté
par M. MARTINON - Mme COUTURIER représentée par Mme BAS-
DESFARGES - M. GINDRE représenté par M. JACQUARD -
Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme ROBIN -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. LEGRAS représenté
par Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY représentée par M. JANNET.

Absent : M. POCHON.

Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Membres votants : 26

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations :
conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;

Considérant que l'Office Municipal de la Culture (OMC) a pour objectifs de soutenir et encourager tous les efforts et toutes les initiatives tendant à promouvoir localement la culture, et à constituer un pôle de ressources et de coordination pour les différentes associations et de leur apporter toute l'aide nécessaire. En contrepartie, la Ville de Châtillon-sur-Chalaronne lui octroie une subvention annuelle de fonctionnement pour la mise en œuvre de ces actions ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (26 voix pour) :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs entre la Ville et l'OMC, pour la période 2025 à 2027,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous les documents permettant sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré le 2 décembre 2024

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : 06 DEC. 2024
Et dépôt en Préfecture
Le : 06 DEC. 2024